



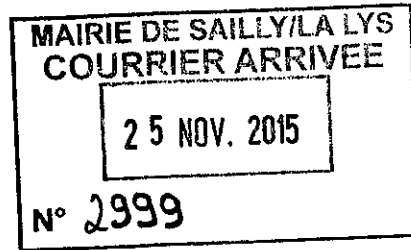
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Service : Urbanisme/Planification
Unité Animation et Evaluation Territoriale
en matière de Planification (AETP)
Affaire suivie par : Colette Berteloot
colette.berteloot@pas-de-calais.gouv.fr
☎ 03 21 22 99 99 Fax 03 21 55 01 49

ARRAS, le 17 NOV. 2015



La Préfète

à

N° 564

Monsieur le Maire de Sailly-sur-le-Lys
Hôtel de Ville – 1071 rue de la Lys
62840 SAILLY SUR LA LYS

OBJET : Commune de Sailly-sur-la-Lys
Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par délibération en date du 18 décembre 2014, votre Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune en précisant les modalités de concertation.

En application de l'article L 123-7 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci après la liste des services de l'État qui souhaitent être associés à la révision de votre document d'urbanisme, à savoir :

- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM),
- Madame la Responsable du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP).

Je vous serai obligée de bien vouloir convier ces services aux réunions de travail, de les rendre destinataires des comptes rendus de réunions et de leur adresser un exemplaire du dossier de PLU arrêté et approuvé (3 exemplaires pour la DDTM) et un CD-Rom.

Cette première liste n'a pas de caractère exhaustif et définitif. Elle vous est transmise à titre indicatif. En effet, selon le déroulement des études, elle pourra être complétée à ma demande ou à votre initiative.

Par ailleurs, d'autres services ne souhaitent pas, à ce stade, être associés mais ont demandé à être destinataires de certaines pièces du PLU approuvé. Il s'agit de :

- Monsieur le Directeur Départemental du Service Incendie et Secours qui souhaite recevoir le règlement, la liste, le plan et la fiche des servitudes, le plan des obligations diverses, les schémas et les réseaux d'eau et d'assainissement et la notice explicative,
- Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale qui souhaite recevoir le rapport de présentation, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable, le règlement, le plan de zonage et la liste des emplacements réservés ainsi que la liste, le plan et la fiche des servitudes, le plan des obligations diverses,

- Monsieur le Responsable du Service Régional de l'Archéologie (DRAC) qui souhaite recevoir les Orientations d'Aménagement, le plan de zonage et la liste des emplacements réservés, ainsi que la liste, le plan et la fiche des servitudes, le plan des obligations diverses,
- Madame la Responsable du Service Régional de la Santé qui souhaite recevoir les schémas des réseaux d'eau et assainissement et la notice explicative.

Par contre, Monsieur le Directeur du Réseau de Transport d'Electricité souhaite être consulté et recevoir le dossier complet.

Je vous invite donc à leur adresser les différentes pièces demandées lorsque votre PLU sera approuvé.

Les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Avec mes très vifs saluts.

Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général

Marc DEL GRANDE

Copie : Sous-préfecture de Béthune